

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 avril 2016 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Cléo Proulx, représentant de Saint-Benoît-Labre

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4792-16

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 10.1 Mandat à WSP Canada Inc. – Dossier étude hydrogéologique;**
- 10.2 Mandat à WSP Canada Inc. – Dossier pose de regards sur conduite;**
- 10.3 Modification au Code Municipal et à la Loi sur les Cités et Villes;**
- 10.4 Date des assemblées des mois de mai et juin 2016.**

Et en retirant l'item :

05 Suivi du plan de communication.

Que le point 08 soit déplacé après le point 11.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4793-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
24 MARS 2016**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 mars 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 21 avril 2016;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2016;**
- **Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2016, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.**

À 19h35 Madame Annie Labbé, représentante de Ste-Aurélie prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4794-16

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1600167 à #C-1600223 inclusivement, de même que les chèques #P-1600086 à #P-1600126 inclusivement, pour un déboursé total de 313 723.73\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4795-16

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT qu'à chaque saison estivale, la Régie embauche deux (2) étudiants afin d'effectuer différentes tâches reliées aux divers secteurs d'activités de la Régie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Marcoux, contremaître, recommande à ce conseil l'embauche des personnes suivantes soit : Monsieur Abraham Rinfret de Lac Etchemin et Monsieur Jean-Samuel Lessard de Ville Saint-Georges, afin de combler les deux (2) postes d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rinfret et Monsieur Lessard seront rémunérés au taux du salaire minimum en vigueur et selon l'article 19.3 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14, lequel article fut modifié par la résolution #4789-16 adoptée le 24 mars 2016 en ce qui concerne le travail effectué le samedi;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lessard a avisé la Régie le 19 avril qu'il quittait son emploi;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcoux a recruté Monsieur Cédric Vigneault de St-Théophile afin de remplacer Monsieur Lessard;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations de Monsieur Marcoux et embauche les candidats nommés précédemment pour la saison estivale et selon les conditions citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4796-16

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL RÉGULIER AU POSTE DE PESÉE

CONSIDÉRANT que par sa résolution #4766-16 adoptée le 21 janvier 2016, la Régie a embauché Monsieur Antoine Lapierre comme préposé à temps partiel régulier au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lapierre a avisé verbalement Monsieur Pierre Paquet, qu'il ne viendra pas occuper cet emploi;

CONSIDÉRANT que Monsieur William Bouchard, domicilié au 1482, 7^e rue à Saint-Côme-Linière a postulé pour remplacer Monsieur Lapierre;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Paquet, préposé au poste de pesée à rencontrer Monsieur Bouchard et qu'il recommande son embauche par la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche Monsieur William Bouchard à titre d'employé à temps partiel régulier au poste de pesée;

QUE le salaire de Monsieur Bouchard pour l'année 2016 soit établi selon le salaire horaire minimum en vigueur majoré de 4.00\$, et ce, conformément à la résolution #4789-16 adoptée le 24 mars 2016;

QUE si par la suite Monsieur Bouchard demeure à l'emploi de la Régie, l'augmentation de salaire annuel consentie sera celle établie selon l'article 19 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4797-16

TRAVAUX SUR AUTOMATE ET PIÈCES DE RECHANGE POUR AÉRATEURS

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer certains équipements tels automate, interface, contacteurs, disjoncteurs, etc. au poste de pompage SP-2 de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que selon Monsieur Louis Lachance de Automation JRT Inc., l'ensemble des coûts sont évalués à 5 680.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a également lieu d'avoir en inventaire des pièces afin de pouvoir réparer les aérateurs lors de bris;
- CONSIDÉRANT** qu'acheter un aérateur complet sans moteur et sans bride coûterait 11 275.00\$ plus taxes, tandis que l'acheter en pièce détachées coûterait 14 229.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'il y aurait lieu d'en avoir un en inventaire;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le remplacement des pièces défectueuses sur l'automate pour un montant de 5 680.00\$ plus taxes, de même que l'achat d'un aérateur au montant de 11 275.00\$ plus taxes;

QUE les frais inhérents estimés à 17 801.00\$ taxes incluses soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4798-16

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE 2016

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 16 février 2016 Monsieur Éric Gauthier, technicien au MDDELCC a envoyé une correspondance « courriel » à Madame Sophie Lagueux et Monsieur Jean-Daniel Poirier d'Aquatech, ainsi qu'à Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie concernant les dépassements de normes des eaux souterraines pour le mois d'août 2015;
- CONSIDÉRANT** que selon la réponse que les gens d'Aquatech aurait formulée, cette non-conformité est là depuis quelques années;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire une étude hydrogéologique afin de bien cibler la cause de cette contamination;
- CONSIDÉRANT** qu'une offre de service au montant de 7 800.00\$ plus taxes a été déposé par WSP Canada Inc. dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat proposé dans son offre de service datée du 23 mars 2016, intitulé « Évaluation de la problématique de contamination des eaux souterraines LET de St-Côme-Linière »;

QUE les frais inhérents au montant de 7 800.00\$ plus taxes soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4799-16

AJOUT DE REGARDS DE NETTOYAGE SUR CONDUITE

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2015, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, par l'adoption de sa résolution #4717-15, accordait à WSP Canada Inc. un mandat estimé à 10 925.00\$ plus taxes, pour préparer les divers documents nécessaires à l'ajout de regards de nettoyage sur une conduite;

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'octobre 2015, des discussions ont eu lieu et un constat a été émis par les ingénieurs au dossier à l'effet que l'estimé des travaux à effectuer dépassait 100 000.00\$ et que la Régie se devait selon la loi et les divers règlements auxquels elle doit se soumettre, aller en appel d'offre public pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre les parties, il a été convenu de remettre à l'automne 2016 ces travaux;

CONSIDÉRANT que Madame Annick Poirier, ingénieur chez WSP Canada Inc. a déposé en date du 31 mars 2016 une nouvelle proposition au montant de 17 910.00\$ plus taxes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il faut retrancher de cette offre un montant de 2 766.58\$ plus taxes, lequel a déjà été facturé et payé en 2015 lors du premier mandat (rés. 4717-15);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde par la présente résolution un mandat de l'ordre de 15 143.42\$ plus taxes à WSP Canada Inc. dans ce dossier, et ce, selon l'offre déposé par Madame Poirier en date du 31 mars 2016 (17 910.00\$ - 2 766.58\$ = 15 143.42\$);

QUE les frais inhérents soient payés par le surplus accumulé de la Régie;

QUE le solde de 8 158.42\$ plus taxes sur le mandat accordé par la résolution #4717-15 de la Régie le 24 septembre 2015 soit et est par les présentes annulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4800-16

DATE DES ASSEMBLÉES DES MOIS DE MAI ET JUIN 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration siègent habituellement en assemblée régulière une fois par mois, l'avant dernier jeudi du mois, sauf en juillet où il n'y a pas de rencontre;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'avant dernier jeudi du mois de mai est le 19 mai et en juin c'est le 23 juin;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier sera à l'extérieur de la région le 19 mai;

CONSIDÉRANT que le 23 juin est la veille de la Fête Nationale du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'exceptionnellement, aucune assemblée régulière des membres de ce conseil ne soit tenue en mai 2016;

QUE l'assemblée régulière de juin 2016 soit exceptionnellement tenue le 16 juin 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4801-16

DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été constituée en vertu de Lois et Règlements édictés par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ces Lois et Règlements sont plus particulièrement le Code Municipal du Québec et la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces lois et/ou règlements, la Régie doit dresser annuellement son budget lequel doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres de cette Régie (art. 603 du Code Municipal du Québec et art. 468.34 de la loi sur les Cités & Villes);

- CONSIDÉRANT** que lorsque la Régie veut, par règlement, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, chaque municipalité doit approuver par résolution le règlement présenté (art. 606 et 607 du Code Municipal, de même que les articles 468.37 et 468.38 de la loi sur les Cités & Villes);
- CONSIDÉRANT** qu'un règlement d'emprunt peut être beaucoup moins élevé que le budget annuel d'une Régie;
- CONSIDÉRANT** que chacune des municipalités a un représentant à la table du conseil d'administration de la Régie lui permettant d'avoir toutes l'informations nécessaires concernant le règlement d'emprunt;
- CONSIDÉRANT** que le fait de ne pas accepter un règlement d'emprunt de la part d'une municipalité peut causer un préjudice sérieux à la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec de modifier les articles 607 du Code Municipal du Québec et 468.38 de la Loi sur les Cités et Villes afin de remplacer « *l'entière des municipalités* » par « *au moins les deux tiers des municipalités* » comme il s'applique pour l'adoption du budget annuel (réf. art. 603 du Code Municipal du Québec et art. 468.34 de la Loi sur les Cités et Villes).

ADOPTÉE

INFORMATIONS

DOSSIER ODEURS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à chacun des membres de ce conseil un article paru le 30 mars 2016 dans le journal « Le Devoir » que lui a fait parvenir le maire de St-Côme-Linière, Monsieur Yvon Paquet. En résumé, cet article informe les lecteurs que la MRC de Bellechasse fait l'essai de cendre provenant de l'incinérateur de la Ville de Québec pour contrer les odeurs émanant de leur LET.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose également un article paru le 14 avril 2016 dans l'hebdomadaire « La Voix du Sud », relativement aux études faites par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) en relation avec la problématique des odeurs se dégageant du LET, situé à Armagh dans Bellechasse.

À 20h10, Monsieur Gilles Pedneault quitte l'assemblée.

CORRESPONDANCE

DOSSIER ST-CÔME-LINIÈRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis à chacun des membres de ce conseil au même moment que l'avis de convocation de la présente assemblée, la résolution #16-04-115 adoptée le 04 avril 2016 par les élus de la municipalité de St-Côme-Linière.

DEMANDE DE HUIS CLOS

À 20h11, Monsieur Éric Maheux, président de la Régie demande le huis clos afin de discuter du dossier opposant la Régie à la Municipalité de St-Côme-Linière.

RÉSOLUTION NO: 4802-16

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 20h24,

**IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le huis clos soit levé.

RÉSOLUTION NO: 4803-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE